

Par décision de la réunion d'adhérents du 28 octobre 2008,

- 1) La salle d'ouverture des sacs, comme son nom l'indique, est réservée aux usagers qui veulent trier leurs affaires ou qui veulent se changer (dans ce cas seulement, ils ferment la porte). Personne ne doit s'y installer pour d'autres activités.**
- 2) L'utilisation de petites télévisions, ordinateurs ou autres appareils pour regarder des films ou écouter de la musique est autorisée dans la salle d'accueil, sous réserve expresse d'utiliser des écouteurs (non fournis par la bagagerie), afin de ne pas déranger les autres usagers. Si plusieurs personnes veulent écouter ensemble, elles doivent trouver un moyen technique de brancher plusieurs écouteurs.**
- 3) Pour des raisons de commodité du service, l'espace situé entre la table d'accueil et la salle des casiers est réservé aux bénévoles. Les usagers doivent se tenir de l'autre côté de la table.**
- 4) Les toilettes sont au service de la collectivité, et il est donc demandé à chacun de ne pas les occuper trop longtemps : pensez aux autres !**
- 5) Une nouvelle formule de planning va être testée : chaque responsable de permanence doit veiller à noter précisément qui sera là ou non lors des permanences suivantes, afin de savoir plus précisément combien de remplaçants doivent être prévus.**
- 6) Merci aux permanents de contrôler soigneusement, en fin de séance, s'ils ont bien pointé tous les usagers qui sont passés et ceux qui ont utilisé leur casier : c'est important pour les statistiques de fréquentation de la bagagerie, qui conditionnent le renouvellement de notre local par la Ville !**

Merci à tous de respecter ces consignes,

La Présidente